

IVO FUNDS
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 28-32 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 193811
(le « Fonds »)

Avis aux Actionnaires
du compartiment IVO FUNDS – IVO FIXED INCOME (le « Compartiment »)

Les actionnaires du Compartiment sont informés que le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'Administration** ») a décidé de modifier le prospectus du Fonds comme suit :

Augmentation du montant de l'investissement minimum initial de certaines classes du Compartiment

L'augmentation du montant de l'investissement initial concerne les classes suivantes du Compartiment :

Classe	Montant minimum initial (avant augmentation)	Montant minimum initial (après augmentation)
EUR-I (cap)	EUR 500 000	EUR 1 000 000
USD-I (cap) HDG	USD 200 000	USD 1 000 000
EUR-W (cap)	EUR 20 000 000	EUR 50 000 000
GBP-I (cap) HDG	GBP 200 000	GBP 1 000 000
CHF-I (cap) HDG	CHF 200 000	CHF 1 000 000

En raison de l'augmentation des actifs du Fonds, l'augmentation du montant de l'investissement initial pour les classes mentionnées ci-dessus du Compartiment vise à (i) rendre cohérent le montant de l'investissement minimum initial avec le profil de l'investisseur et (ii) s'appliquer seulement aux nouveaux investisseurs du Compartiment.

Par conséquent, l'augmentation du montant de l'investissement initial pour les classes mentionnées ci-dessus du Compartiment est de nature non substantielle puisque les actionnaires existants du Compartiment ne sont pas concernés par cette modification.

Modification non substantielle de la politique d'investissement du Compartiment afin se conformer au règlement Européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Securities Financing Transactions Regulation ou SFTR)

En raison du fait que les gérants du portefeuille du Compartiment n'ont pas fait usage, ni aucunement l'intention de faire usage de prêts/emprunts de titres, la suppression de la phrase relative à la possibilité de recourir à des prêts-emprunts de titres dans le Compartiment vise à se mettre en conformité avec SFTR.

Toutes les modifications apportées au prospectus du Fonds peuvent être consultées sans frais au siège social du Fonds.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant ces modifications, vous êtes invités à consulter le nouveau prospectus et les documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds, disponibles sans frais au siège social du Fonds, sis au 28-32 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Les modifications apportées au prospectus du Fonds entreront en vigueur dès réception du visa apposé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sur le nouveau prospectus du Fonds.

Luxembourg, le 5 octobre 2021

Le Conseil d'Administration